



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, Mardi vingt-neuf mai à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	EXC	Raynald GUIRIEC	EXC
Marc SIGNORET	X	Agnès PUTHINIER	X	Bernard JACQUET	X
Corinne COUPAS	X	Mayeul BOUCAUMONT	EXC	Virginie LAVALETTE	EXC
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

Procurations : Mme Virginie LAVALETTE donne pouvoir à Corinne COUPAS - Mayeul BOUCAUMONT donne pouvoir à Thierry AUDOUIN - Raynald GUIRIEC donne pouvoir à Stéphane MILAVEAU

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS - Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

En préambule :

Compte-rendu du mardi 29 mai 2018, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Point n°1 : MAISON MÉDICALE – Point sur l'avancée du projet

Thierry AUDOUIN informe l'assemblée que les travaux ont repris après l'arrêt pour un problème de nature du sol. L'entreprise FERNANDES, chargé du gros œuvre, a rattrapé son retard. Un bémol subsiste cependant : dans le planning d'avancée du chantier, l'architecte n'a pas tenu compte d'une fermeture des entreprises en août. L'échéancier en sera affecté. Il est prévu que la charpente soit montée fin juillet puis le chantier sera stoppé trois semaines pour congés annuels. De ce fait, il convient de revoir l'achèvement des travaux à début janvier 2019, l'installation des professionnels pourrait s'effectuer fin janvier 2019.

Point n°2 : RESTAURANT – Présentation du plan

Thierry AUDOUIN, présente le plan des locaux, proposé par la maîtrise d'œuvre, en expliquant la disposition des lieux dont la création d'une coursive extérieure pour agrandir la salle de réception. Le Conseil Municipal valide le plan des Locaux, la validation du projet va permettre le dépôt du permis de construire dès que le maître d'œuvre aura remis le dossier en mairie, probablement en juillet.

Monsieur le Maire demande au Conseil de créer une commission qui sera chargée du suivi des travaux. Les élus se désignent. La Commission sera composée de : Véronique SERMONDADAZ, Annie GAUMET, Agnès PUTHINIER, Bernard JACQUET, Thierry AUDOUIN, Marc SIGNORET, Mayeul BOUCAUMONT Raynald GUIRIEC et de Monsieur le Maire. Les réunions hebdomadaires auront lieu les jeudis à 9h30.

Point n°3 : NOTAIRE – Donation d'un bien à la commune

Monsieur le Maire informe que M. DAVIGNION, domicilié à Paris, a décidé de faire don à la commune d'Ainay-le-Château, d'une maison d'habitation dont il est propriétaire. Cette maison de 125 m², située Voie Communale « La Rivière » à AINAY LE CHATEAU est une maison dont la valeur fiscale retenue est de 20 000 €.

Le Conseil Municipal accepte le don et remercie sincèrement M. DAVIGNION pour cette donation.

Point n°4 : Gestion des RESSOURCES HUMAINES

Mme COUPAS et M. SIGNORET, membres de la Commission du Personnel, expliquent avoir établi, en collaboration avec le personnel du service technique, un planning annuel des tâches à effectuer par agent. Cette décision fait suite au départ en retraite de deux employés qui savaient s'autogérer. La quantité de tâches à accomplir nécessite une répartition du travail en prenant en compte des périodes de remplacement pour congés.

La Commission a établi un règlement intérieur qui passera en commission auprès du Centre de Gestion, en octobre. Après sa validation, il régira les droits et devoirs du personnel communal.

La Commission du Personnel a également travaillé sur le renouvellement des vêtements de travail pour être en conformité avec la sécurité. Les vêtements usés devront être rendus. La Commission a, par ailleurs, décidé le changement de fournisseur.

Mme COUPAS rappelle la nécessité de donner des ordres précis pour une meilleure efficacité et optimiser les actions. Pour la période estivale, Monsieur le Maire décide de recruter M. Thierry TENZA en recherche d'emploi qui avait effectué déjà plusieurs mois en contrat aidé.

La priorité est donnée à l'entretien des rues. L'équipe du service technique étant réduite, M. TENZA sera chargé, selon ses disponibilités, de l'entretien des rues, de juillet à septembre, en début de semaine (lundi et mardi) puis avant le weekend (le vendredi). Il sera prochainement convoqué pour l'établissement d'un contrat saisonnier avec définition précise des tâches à accomplir.

Monsieur le Maire en profite pour remercier les commerçants qui, au lendemain de la fête de la musique, ont nettoyé la place du Faubourg. M. AUDOUIN propose de communiquer dans le bulletin municipal sur l'importance et la nécessité de respecter au quotidien la propreté du village.

Point 5 : SEAU - Ecoquartier

La Société d'Équipement d'Auvergne a remis, comme l'exige la loi sur les concessions d'aménagement, son Compte Rendu à la Collectivité Locale (CRACL) pour approbation. Il est noté une participation départementale de 30 000 euros. Cette subvention ne semble pas acquise. Selon la SEAU, à défaut de la subvention départementale, la Commune devra financer les 30 000 € manquants, en plus de sa participation annuelle. Les élus s'y opposent.

Le Conseil propose d'attendre l'avis du département pour valider ou invalider le CRACL 2017.

Il n'est pas approuvé en l'état. Il fera l'objet d'un nouveau point en septembre.

Point n°6 : Divers – Festivités estivales

Les élus annoncent les festivités qui auront lieu cet été : le 14 juillet, Brocante annuelle organisée par le Comité des Fêtes avec feu d'artifices en nocturne, financé par la Municipalité et INTERMARCHÉ ; les Guinguettes de BISTROT CULUTURE, tous les dimanches soirs du 15 juillet au 19 août ; le 4 août, le Comité des Fêtes reprendra l'organisation du marché nocturne qui était une manifestation organisée précédemment par les Artisans&Commerçants et enfin, l'organisation le 15 août, de la fête du Cheval par l'Association l'Etrier d'Ainay. La Commune contribuera à ces manifestations en mettant à disposition les salles communales et le matériel tel que le podium, barnums, barrières, tables et bancs etc.

Questions diverses

Sécurité routière - Mme Bernadette ACCOLAS informe l'assemblée de la réception des comptages de routes qui ont été réalisés par l'U.T.T. de Cérilly. Un premier constat met en exergue des excès de vitesse pour 50 % des véhicules. Elle informe les élus qu'elle étudiera, en détail, ces comptages pour en tirer le maximum d'informations et rencontrer –à nouveau- Mme JUTIER de l'U.T.T. pour avancer sur les actions à mettre en place.

Mme ACCOLAS a demandé des devis pour des panneaux lumineux de limitation de vitesse : 3 500 €/panneau. Cela représente une dépense importante : 4 panneaux=14 000 €. D'autres aménagements pourraient être faits tels que la création de bandes rugueuses ou en peinture pour inciter les véhicules à respecter la limitation de vitesse.

A noter des problèmes de stationnement de poids lourds qui font leur coupure, route de Bourges, devant des habitations. Les riverains se plaignent du bruit au moment du départ des routiers, vers 4 ou 5h00 du matin. Il faudrait prévoir une installation de gros cailloux ou autres aménagements pour empêcher leurs stationnements.

Entretien communal – Les élus reviennent sur des incivilités caractérisés qui nuisent à la propreté de la Commune (notamment l'abandon anarchique d'ordures ménagères ou d'encombrants). Monsieur le Maire donne priorité à un entretien régulier du village. C'est la raison pour laquelle il procédera prochainement au recrutement d'un agent municipal qui sera chargé du balayage et du petit entretien des rues (vider les poubelles) et suivi de la Place principale du village après les jours de marchés.

Monsieur le Maire a, par ailleurs, demandé au SICTOM de bien vouloir vider les containers, situés devant la mairie, parce qu'ils regorgeaient régulièrement de sacs poubelles durant les weekends et quand les containers étaient pleins, les déchets étaient abandonnés à même le sol. Les élus mettent l'accent sur l'importance de l'entretien de la commune.

Ils souhaitent, également, demander à la fleuriste de bien vouloir déposer ses ordures à l'arrière du magasin, place du Champ de Foire, de manière à ce que des déchets ne restent pas tout le weekend, Place du Faubourg.

La commune doit faire face au problème de dépôts sauvages de déchets en provenance d'habitants du Cher où la taxe Ordures Ménagères est différemment appliquée. C'est un problème, il y a trop

d'incivilités, trop de personnes irrespectueuses. Une campagne de prévention sera mise en place soit via Ainay infos, soit via le Bulletin municipal, régulièrement.

Fleurissement – Mme ACCOLAS informe l'assemblée que le fleurissement de la commune a particulièrement tardé cette année et ne sera terminé qu'en fin de semaine. Mme ACCOLAS insiste sur le fait que les plantations doivent être entreprises, après les Saintes-Glaces, vers la mi-mai. Cette échéance est à retenir pour 2019 et devra être imposé à l'agent chargé des espaces verts.

La création d'un parterre en cailloux, représentant l'écusson de la Commune, pouvait attendre d'autant que le résultat n'est pas concluant. La plantation des massifs étaient une priorité qui avait été communiquée, en réunion, auprès de l'agent selon la Commission Fleurissement. Les fleurs doivent impérativement être plantées entre le 15 et le 31 mai pour permettre leur bon développement au moment du passage du jury du concours départemental des Villes et Villages Fleuris, début juillet. Le résultat, aujourd'hui, est décevant et usant. La Commission regrette que le tarare n'ait pas été repeint, que des rosiers malades n'ont pas été remplacés. Elle constate trop de laisser-aller et un manque de motivation.

C'est la raison pour laquelle la Commission du Personnel revient sur la nécessité de définir les prérogatives au travers l'établissement d'un règlement intérieur et la création de fiches de postes. Ce qui a été fait. Pour palier au problème du retard dans le fleurissement communal, la Commission du Personnel conseille de convoquer l'agent par écrit pour assister aux réunions de travail, durant le temps de travail, de communiquer par écrit les directives qui en ressortent et les délais associés et de faire signer l'agent de la bonne réception des ordres. Une gestion plus rigoureuse permettra une évolution favorable à la situation actuelle. L'encadrement est du ressort des élus, la précision des tâches et leurs délais d'exécution apporteront une amélioration au travail recherché.

Chemins de Randonnée – Mme Corinne COUPAS demande à ce que le chemin de Chanteriaux soit nettoyé. L'entretien des chemins de randonnées est nécessaire et il conviendra de broyer régulièrement les chemins qui feront l'objet de chemins de randonnées communautaires.

Maisons à l'abandon Rue de Salvart – Monsieur Thierry TRUFFY demande de faire le nécessaire pour les deux maisons abandonnées qui sont régulièrement visitées. Le garde champêtre relancera le cabinet de généalogie afin de connaître l'évolution des successions liées à ces maisons désertées.

Ordures Ménagères – Mme Isabelle COINE est toujours assidue dans son rôle de représentante communale au sein du SICTOM de Cérilly. Elle informe que les redevances vont augmentées. Des consignes de tri de plastiques seront faites et des poubelles jaunes seront distribuées pour permettre de ramasser « à la porte ».

Mme COINE espère toujours qu'un regroupement ait lieu mais regrette le manque d'anticipation des dirigeants. Elle explique que « moins on trie, plus on paye ! mais c'est le collectif qui paye au final ».

Il faut envisager un ramassage à 1 fois par mois. L'objectif majeur est de réduire les déchets, c'est leur traitement qui est exorbitant, « moins de déchets=moins de ramassage ! ».

Mme COINE regrette qu'il n'y ait pas les moyens financiers qui permettraient d'expliquer aux gens la nécessité de trier et de réduire la masse de déchets. Eduquer la population est nécessaire voire indispensable. La responsabilité de chacun, rejaillit sur l'ensemble du collectif.

Terrain en friche – Monsieur le Maire dit avoir demandé, par Lettres Recommandées, l'entretien du terrain situé rue du Pavé, appartement en copropriété à Mesdames GIRAUDON (qui n'habitent pas la Commune). Le terrain étant laissé à l'abandon depuis plusieurs années, apporte des nuisances vis-à-vis des riverains. La Mairie a enregistré plusieurs plaintes.

Les propriétaires ont accusé réception des courriers les mettant en demeure et ont respectivement donné leur accord pour procéder au nettoyage du terrain et pour prendre en charge, chacune une part, à la dépense. Une entreprise sera contactée pour exécuter l'entretien.

Voiture en stationnement gênant – Il est demandé au Garde Champêtre, Jean-Luc REBY, de faire le nécessaire pour faire déplacer la voiture de M. COLLET qui est en stationnement fixe depuis des mois, devant son domicile, au lieu-dit les Petites Chaumes et où l'herbe pousse sous le véhicule.

Le prochain conseil municipal n'est pas fixé
Prochaine séance en septembre
L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.